

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PROGRESS
1. 1. 1. Contient:
 - Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
 - Hydroxyde de sodium
 - Composition parfumante pin
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées: Détergent dégraissant puissant.
- Utilisations non recommandées:
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: HYPROS SA
Chemin du Pont du centenaire 144
CH-1228 Plan-les-Ouates
Tél.: 0041 22 338 35 00 - Fax: 00 41 22 338 35 01
Mail: hypros@hypros.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: N° d'appel d'urgence Tox Info Suisse : 145
1. 5. Formule: 191034V3
1. 6. N° code du produit: P31400000

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
 - Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
 - Hydroxyde de sodium
 - Composition parfumante pin
2. 2. 3. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
2. 2. 4. Prévention: P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention:
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+ P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

n.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Stockage:

2. 2. 7. Elimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Alcool gras ethoxylé
 - N° CAS: 157627-86-6
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - Tox. aq. chron. 3 - H412
 - Divers :
 - NOEC / = >0,1 - <1 mg/l
 - CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l
 - CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l
 - CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l

- Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - Tox. aq. chron. 3 - H412

- alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-,sel de trisodium
 - N° CAS: 164462-16-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016977-53
 - Conc. (% pds) : 1 < C < 3
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290

- Méthoxy propoxy propanol
 - N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - Divers :
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

- Hydroxyde de sodium
 - N° CAS: .1310-73-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290
 - * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314

- Ethylene diamine tetraacetate, 4Na
 - N° CAS: . 64-02-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

- Composition parfumante pin
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves
4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir hors de portée des enfants.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
NE JAMAIS verser d'eau sur la substance; pour la dissoudre ou pour la diluer, l'ajouter progressivement à l'eau.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'abri du gel.
Conserver dans l'emballage d'origine.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME):
2 mg/m³

Composants avec DNEL (indications FDS Fournisseurs)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 308 mg/m³
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 65 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 37,2 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 15 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, à long terme, Ingestion: 1,67 mg/kg p.c. /jour

hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m³
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m³

64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:
1,5 mg/m³
travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:
3 mg/m³
consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,
Inhalation: 0,6 mg/m³
consommateur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux,
Inhalation: 1,2 mg/m³
consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, par
voie orale: 25 mg/m³

8. 1. 2. Indice biologique: Composants avec PNEC (Indications FDS Fournisseurs)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
Eau douce (AF=100): 19 mg/l
Eau de mer (AF=1000): 1,9 mg/l
Libérations intermittentes (AF=10): 190 mg/l
STP (AF=1): 4168 mg/l
Sédiment d'eau douce: 70,2 mg/kg poids sec
Sédiment marin: 7,02 mg/kg poids sec

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

Sol: 2,74 mg/kg poids sec

64-02-8: éthylènediaminetétraacetate-de-tétràsodium

eau douce: 2,2 mg/l

eau de mer: 0,22 mg/l

libération sporadique: 1,2 mg/l

sol: 0,72 mg/kg

station d'épuration: 43 mg/l

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains:

Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches Tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Écran facial

8. 2. 5. Protection individuelle:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|----------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | bleu |
| 9. 1. 3. Odeur: | pin |
| 9. 1. 4. PH: | Pur à 20°C: 13 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | Non applicable. |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1,07 +/- 0,02 à 20°C |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non concerné |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Non Concerné |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réagit exothermiquement avec l'eau. Réagit exothermiquement avec les acides.
10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles: Matières à éviter: Acides, Métaux légers,
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation:
- (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
Pas de données valides disponibles.
- hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Pas de données valides disponibles
- 64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
CL50 rat (par inhalation): > 1 mg/l
- alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-,sel de trisodium N° CAS 164462-16-2
non déterminé
- alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6
non déterminé
- Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
Pas de données disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau:
- (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
DL50: 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
- hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Très corrosif (Lapin)
- 64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (test fournisseur)
- alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-,sel de trisodium N° CAS 164462-16-2
DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
- alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6
DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
- Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
Non-irritant pour la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:
- (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
Pas d'irritation des yeux (homme)
- hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)
- 64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (test fournisseur)
- alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-,sel de trisodium N° CAS 164462-16-2
Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
- alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6
Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
- Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
Peut entraîner de graves lésions oculaires.
11. 2. 4. Ingestion:
- (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8
DL50: > 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Pas de données valides disponibles.

64-02-8: éthylènediaminetétraacetate-de-tétratosodium
DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (test fournisseur)

alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-,sel de trisodium N° CAS 164462-16-2
DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6
DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)
DL50 rat (par voie orale): > 300 - <= 2000 mg/kg

11. 3. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
11. 4. Toxicité chronique: Pas disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible
12. 7. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 3266
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient de l'hydroxyde de sodium)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8
14. 3. 4. Code danger: 80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: C5 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC02
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: E

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:
agents de surface non ioniques :<5%
agents de surface cationiques :<5%
EDTA et sels :<5%
phosphonates :<5%
Parfums

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROGRESS

Version: 9

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition:	12/07/05
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	19/10/17
16. 5. 3. Date de révision:	23/08/18
16. 5. 4. Version:	9
16. 5. 1. Révision chapitre(s) n°:	1-2-3-7-8-11-14-16

